

**Mairie du 8<sup>ème</sup>  
Arrondissement**

**VILLE DE LYON**

**Conseil du 8<sup>ème</sup> arrondissement**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

**du 20 mai 2015**

Le Mercredi 20 Mai 2015 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués 13 mai 2015 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8<sup>ème</sup> Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

**APPEL NOMINAL**

**Présents** : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, SANDRIN Chantal, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, LEFAOU Michel, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, GUILLAND Stéphane, BOUDOT Christophe, LEBUHOTEL Bruno, DESBOS Eric, ODIARD Patrick, RUNEL Sandrine, RITTER Michel, AUZIAS Anne, MORIN André, POURCHER Victoria

**Excusés pouvoir** : Mmes & MM : PEREZ Daniel, AUZAL Jean-François, TOURAINE Jean-Louis, TAZDAIT Djida, DELACROIX Pierre,

**Excusés** : Mmes & MM : FONDEUR Marie-Odile, BURILLON Carole, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, MICHONNEAU Elsa,

**Absents** : Mmes & MM : BONNIEL CHALIER Pascale

# Mairie du 8<sup>ème</sup> Arrondissement

## Conseil d'Arrondissement

Mercredi 20 mai 2015



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON,  
Maire du 8<sup>ème</sup> arrondissement.



**M. LE MAIRE.**- Mesdames, messieurs, bonsoir.

Nous allons ouvrir le Conseil d'Arrondissement.

Mme POURCHER sera notre secrétaire de séance, je lui  
demande de procéder à l'appel.

*(Mme POURCHER procède à l'appel nominal)*

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 avril 2015**

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des demandes de modification ou  
des demandes de parole sur ce procès-verbal du 15 avril ?

S'il n'y en a pas, je vais mettre ce procès-verbal aux  
voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je  
vous remercie.

M. TOURNEBIZE ayant des obligations ce soir, je vais  
donc lui donner la parole pour le point de l'ordre du jour n° 12, le  
compte administratif.

## **2. Compte administratif**

**M. TOURNEBIZE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est une délibération habituelle à cette période de l'année, celle du compte administratif. Il nous revient de nous prononcer sur l'exécution du budget dans le cadre de l'exercice 2014.

Si vous le voulez bien, Monsieur le Maire, je ferai à la fois la présentation du compte et de la décision modificative qui suivra puisque les deux sont intimement liés.

Vous constaterez à la fin de cet exercice que nous avons un excédent net de 24 085,15 €. Il est vrai qu'il n'est pas habituel que, dans cet arrondissement, nous ayons un tel excédent puisque, en règle générale, nous faisons en sorte d'utiliser l'ensemble de notre budget et souvent l'excédent est beaucoup plus faible. Il se trouve que, cette année, nous avons bénéficié du reversement d'un trop versé à EDF.

Nous avons eu un problème sur un compteur qui était défectueux. Il s'est avéré que nous avons réglé des notes indues qui nous ont donc été remboursées dans le cadre de cet exercice, ce qui explique que nous avons eu un peu plus de marge de manœuvre et que nous ayons cet excédent un peu plus conséquent que les autres années.

Je reviendrai sur cet excédent dans le cadre de la décision modificative quant à son utilisation.

Pour ce qui est du compte administratif, je n'entrerai pas dans le détail de l'ensemble des chiffres, j'insisterai uniquement sur certains puisque, si vous l'avez regardé attentivement et je sais que certains l'auront fait, vous aurez constaté qu'un certain nombre de dépenses ont été un peu plus importantes par rapport à l'an passé.

Ayons chaque fois à l'esprit ce trop versé récupéré d'EDF qui nous a permis d'accroître les dépenses dans un certain nombre de domaines.

Dans la fourniture de petits équipements (compte 60-632), d'une année sur l'autre, nous avons quasiment doublé de 17 000 € à 34 000 €, ce qui nous a permis de renouveler quasiment totalement les jouets dans les crèches. Nous avons fait en sorte que, dans l'ensemble des crèches, on ait des jouets neufs, ce qui explique l'augmentation de cette somme.

De la même façon, vous noterez que, pour les locations immobilières (compte 61-35), nous sommes passés à 32 000 € alors que nous étions à 9 000 € en 2013. Il s'agit ici des frais que nous avons engagés pour la mise en œuvre de la patinoire à Monplaisir en fin d'année. Ces frais n'étaient pas supportés par la mairie du 8<sup>ème</sup> antérieurement, nous les avons pris à notre charge cette année.

Sur l'entretien et réparation de bâtiments (compte 61-522), là aussi, nous sommes passés de 32 000 € en 2013 à 73 000 € cette année, sachant que nous avons engagé un certain nombre de travaux importants sur l'Espace 101, de désamiantage notamment, et un certain nombre de travaux sur différentes crèches et équipements transférés, ce qui explique l'augmentation de cette ligne.

Enfin, puisque c'est souvent stigmatisé, sur les fêtes et cérémonies (essentiellement les Illuminations), nous sommes passés de 50 000 € à 56 000 € entre 2013 et 2014. Cette année, nous avons installé des illuminations sur le Bachut et Narvik à Mermoz alors qu'il n'y en avait pas précédemment, ce qui explique l'augmentation d'un peu plus de 10 %.

S'agissant des réceptions, nous sommes passés de 56 000 € en 2013 à 83 000 € cette année puisque, comme souvent en

année électorale, non pas que l'on fait plus de réceptions mais il y a deux tours d'élections et nous tenons à ce que toutes les personnes qui participent à ces deux tours au sein des bureaux, secrétaires de mairie, présidents et assesseurs bénéficient d'un plateau-repas à midi. Vous calculez 44 bureaux de vote que vous multipliez par 5 personnes, cela représente 200 plateaux chaque fois, ce qui explique l'augmentation par rapport au coût habituel que nous engageons sur cette ligne.

### **3. Répartition de l'excédent 2014**

Cet excédent de 24 085,15 € est réparti de la façon suivante :

- 5 000 € pour des travaux d'entretien
- 4 000 € pour des coffrets électriques que nous avons pris en charge aussi pour la patinoire de Monplaisir

Oui, Monsieur LEVY, cela a un coût mais, en même temps, 10 000 personnes sont passées cette année, c'est une dépense utile.

- 8 000 € sur les locaux associatifs transférés, c'est-à-dire un certain nombre de travaux d'entretien sur l'ensemble des locaux associatifs que nous avons à gérer
- 7 085,15 €, c'est-à-dire le reliquat, pour des travaux d'entretien sur les crèches

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues. J'ai donc présenté à la fois les deux délibérations. Si vous avez des questions, j'essaierai d'y répondre dans la mesure de mes possibilités.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Des demandes d'explication ou de parole sur ce compte administratif ?

**M. GUILLAND.**- Je suis toujours content de constater que, suite à mes remarques réitérées lors du précédent mandat sur le compte administratif, votre adjoint chargé de ce dossier sait maintenant qu'il est attendu au tournant, et cela fait toujours plaisir de savoir qu'il imagine qu'on le connaît par cœur, mais les quelques remarques que j'avais pu faire au précédent mandat font que, depuis quelques années, le compte administratif est relativement conforme au budget voté et c'était à l'époque l'objet de mes remarques.

Deux petites remarques, une première très classique : sur un budget de 900 000 € (nous n'allons peut-être pas y passer la soirée quand on connaît le budget de la Ville de Lyon), nous ne pouvons que regretter que les arrondissements aient si peu de budget de dotation. Je suis un grand partisan du principe de subsidiarité et je trouve très dommage que l'échelon que nous représentons ne soit pas plus mis en manœuvre.

Pour terminer, je regrette encore plus ce point avec la mise en place de la Métropole parce que je pense que c'était une opportunité pour redescendre du pouvoir au niveau des arrondissements, cette opportunité a été gâchée.

Pour rebondir sur ce que disait M. TOURNEBIZE, si j'ai bien compris, le passage du budget « Fêtes et cérémonies » de 50 000 € à 80 000 € est lié aux plateaux-repas des services d'élection et aux soirées électorales. Je veux bien l'accepter mais nous avons quasiment des élections tous les ans depuis quelques décennies, malheureusement pour nous. Il n'y en a pas eu en 2013 mais, de mémoire, le montant du budget « Fêtes et cérémonies » à 50 000 € était à peu près constant depuis quelques années.

Par ailleurs, s'il y a des soirées, je faisais un calcul rapide par rapport au nombre de plateaux-repas, mais si la soirée est incluse cela peut coller en termes de montant.

À suivre l'année prochaine. Cette année sera électorale également. L'année prochaine, nous verrons.

Je vous remercie. Nous nous abstiendrons comme sur toute décision budgétaire.

**M. LE MAIRE.-** Merci. D'autres demandes de parole ?  
(Non)

Monsieur TOURNEBIZE, voulez-vous répondre ?

**M. TOURNEBIZE.-** Non, si ce n'est sur la question de la Métropole. J'aurais tendance à partager votre avis sur la question de la subsidiarité et de la place des arrondissements même si nous ne serons peut-être pas d'accord sur la façon de le mettre en œuvre.

La Métropole est mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous ne sommes que le 20 mai. Nous avons encore un peu de temps pour y réfléchir. Je pense qu'il faut que les choses se calent, que la Métropole digère les nouvelles attributions qu'elle a récupérées au niveau du département pour que l'on puisse réfléchir un peu plus sereinement à la façon dont on peut envisager une éventuelle subsidiarité et un éventuel accroissement des compétences de nos arrondissements.

Mais, effectivement, il ne faut pas exclure a priori la question, je suis d'accord avec vous.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je suis obligé de sortir pour le vote et de laisser la présidence de séance au premier adjoint.

*(Départ de Monsieur le Maire)*

**M. COHADE.-** Nous allons passer au vote de ce rapport.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le rapport est adopté à la majorité.

*(Retour de Monsieur le Maire)*

**M. LE MAIRE.-** Nous allons voter maintenant la répartition. Avez-vous des demandes de parole sur cette redistribution ?

S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est un vote à la majorité, je vous remercie.

#### **4 - Rapport complémentaire Illuminations 2014 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 15 289 €**

**M. LE MAIRE.-** M. AUZAL étant absent ce soir, M. TOURNEBIZE s'est engagé à rapporter ce dossier.

**M. TOURNEBIZE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, il s'agit traditionnellement du solde des subventions qui sont attribuées pour la plupart à des associations de commerçants dans le cadre du 8 décembre. Vous connaissez le principe : on vote l'attribution d'une première subvention en règle générale au mois de décembre et, en fonction du montant des dépenses constatées pour chaque association dans le cadre des projets qu'elles ont présentés, un solde est versé dans la limite de 50 % du montant des dépenses constatées et dans la limite maximum de 20 000 € par projet.

Nous sommes concernés dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement par l'UCAM qui avait bénéficié de 5 000 € dans le cadre de la subvention versée en décembre et qui bénéficie à nouveau de 5 000 €, c'est-à-dire 50 % du montant total du projet qui s'élevait à 20 000 €.



Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes d'explication ?  
(Non)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

## **5 . Programmation financière 2015 au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle**

**M. LE MAIRE.-** Je donne la parole à Mme EVA dans la mesure où elle a des obligations et qu'elle devra partir.

**Mme EVA.-** Avant de vous présenter la programmation financière 2015 au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle, je voudrais faire un bref résumé de la situation de l'emploi à fin 2014.

La Ville de Lyon comptait à la fin du mois de décembre 2014 44 530 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi contre 42 460 à fin 2013, soit une augmentation de 4,9 %.

L'évolution constatée est malheureusement toujours en hausse mais néanmoins en diminution par rapport à la période précédente 2012-2013 puisqu'on était sur une hausse de 6,5 %. Cette évolution est moins forte à Lyon que pour la France métropolitaine qui s'élève à 6,4 %, et surtout que celle de la région Rhône-Alpes qui augmente de 7,2 %.

Le taux de chômage de la Ville atteignait au troisième trimestre 2014 9,2 %, en stagnation par rapport au troisième trimestre 2013, supérieur à celui de la région à 8,8 % et inférieur à celui de la France métropolitaine à 9,9 %, la majorité des autres grandes villes françaises ayant dépassé le seuil de 10 %.

Parmi les catégories des demandeurs d'emploi les plus touchés par la hausse de la demande d'emploi figurent toujours les seniors à partir de 50 ans.

Malgré des contraintes budgétaires fortes, l'exécutif municipal souhaite néanmoins maintenir une politique d'engagement prioritaire dans les domaines de l'accès à l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle et de la lutte contre l'exclusion et les inégalités.

Son programme d'action est réalisé en particulier dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) mis en œuvre par l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES). Le PLIE est un dispositif essentiel pour améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion durable du marché du travail.

La programmation emploi-formation présentée contribue, à travers son soutien direct aux acteurs de proximité du réseau associatif, à la mise en œuvre du PLIE. Cette programmation 2015 se décline autour de quatre axes :

- l'accueil
- l'orientation et le diagnostic
- la mise en situation de travail
- la formation et l'accès à l'emploi
- des actions complémentaires

Pour l'axe « Accueil », nous sommes concernés par la structure IDEO, située au 14 bis sur de Narvik à Lyon 8<sup>ème</sup>. IDEO signifie Initiatives pour le développement d'emplois et d'orientations.

Il vous est proposé de lui attribuer une subvention de 12 500 € pour son action « Permanence emploi des États-Unis ».

Pour l'axe « Mise en situation de travail », nous sommes concernés par une structure à laquelle il vous est demandé d'attribuer

trois subventions, la régie de quartier Euréqua située au 2 rue Joseph Charlier :

- une subvention d'un montant de 19 622 € pour son atelier « Chantier d'insertion Zig Zag »
- une subvention de 6 000 € pour son atelier « Professionnalisation peinture » concernant les 18-25 ans
- une subvention de 18 952 € pour son action « Réussir l'insertion professionnel et durable ».

Pour l'axe « Formation et accès à l'emploi », il vous est demandé d'attribuer une subvention de 6 733 € au CFEU, Centre de formation des États-Unis, pour son action « TRE/FLE » (Technique de recherche d'emploi/français langues étrangères).

Pour les actions complémentaires, il vous est demandé d'attribuer diverses subventions :

- Pour le GIP Maison de l'Emploi et de la Formation, une subvention de 100 000 € pour son action « Intervention territoriale dans les quartiers prioritaires », une subvention de 35 000 € pour son action « Mobilisation des entreprises », une subvention de 12 275 € pour son action « Perspective emploi »
- Pour la structure REED au 40 Grande Rue de Vaise qui intervient dans le quartier de Mermoz, une subvention de 24 000 €

Le montant total de la subvention tous arrondissements confondus s'élève à de 478 958 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir adopter ce rapport et vous en remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

**M. BOUDOT.-** J'ai bien écouté la présentation de Mme EVA que je remercie. Elle note une diminution de la hausse mais ce n'est pas encore une baisse. Malheureusement, personne ne peut se satisfaire de ces chiffres qui sont finalement la conséquence locale de la politique du gouvernement socialiste au niveau national.

Je crois que vous pourrez mettre tout l'argent que vous voudrez dans ces chantiers d'insertion, vous ne ferez que gérer la pénurie d'emploi, conséquence de votre politique nationale.

Nous nous abstiendrons sur ce projet.

**M. LE MAIRE.-** D'autres demandes de parole ? Madame EVA vous souhaitez répondre ?

**Mme EVA.-** Je ne vais pas répondre directement. Je ne peux que féliciter les acteurs qui luttent contre le chômage et qui aident nos concitoyens à retrouver du travail dans un contexte difficile. Il est vrai que les chiffres ne sont pas bons pour la Ville de Lyon mais, par rapport aux autres grandes villes, nous avons des structures qui font leur travail.

Notamment pour la Maison de l'emploi et de la formation, en 2014, elle a enregistré 6 835 visites (je parle bien de l'antenne de proximité de Mermoz), soit près de 600 personnes par mois. Je ne peux que féliciter le travail de ces structures.

**M. LE MAIRE.-** Merci.

Je vais donc mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est un vote à la majorité, je vous remercie.

Nous revenons à l'ordre du jour.

**6. Programmation financière 2015 au titre de la politique de la ville (volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité et participation des habitants)**

**M. COHADE.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, je vous prie de m'excuser par avance, je serai un peu long mais c'est très souvent le cas quand on parle de politique de la ville.

À l'heure actuelle, la Ville de Lyon prépare avec ses partenaires institutionnels le futur contrat de ville pour 2015-2020.

Cette convention locale s'intégrera dans le cadre du prochain contrat de ville métropolitain à l'échelle de l'agglomération qui sera signé en juillet prochain.

Pour mémoire, au plan national, la politique de la ville a fait l'objet d'une réforme à travers la loi du 21 février 2014 qui a prévu un certain nombre de dispositions autour de différents axes :

- Un cadre contractuel unique pour le développement urbain, social et économique.
- Une géographie prioritaire de l'État resserrée et simplifiée.
- La possibilité de maintenir dans la géographie prioritaire les quartiers dits en veille active.
- Un nouveau programme national de rénovation urbaine avec l'ANRU.
- Davantage de signataires obligatoires donc une vraie mobilisation de l'ensemble des acteurs des territoires.

- Un principe de mobilisation, de concertation et l'implication large des acteurs.

La programmation 2015 s'inscrit dans une logique de transition.

À Lyon, c'est d'abord dans le cadre des différents volets thématiques contractualisés que les objectifs de la politique de la ville sont poursuivis et que les actions correspondantes sont financées, notamment dans les domaines :

- de la santé et de l'accès aux soins
- de l'éducation
- de l'action culturelle
- de l'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle
- de la sécurité et de la prévention de la délinquance
- de la promotion de l'égalité des femmes et des hommes
- de la prévention de la lutte contre les discriminations
- du soutien aux jardins citoyens partagés
- ainsi que d'un appel au projet particulier portant sur les chantiers jeunes

L'élaboration de ce contrat financier 2015 répond à la double volonté de poursuivre la mobilisation du droit commun sur les objectifs du contrat de ville et de poursuivre la simplification des procédures à l'égard des professionnels ou des associations.

C'est pour cette raison que les actions thématiques financées sur les crédits spécifiques de la politique de la ville sont intégrées aux programmations respectives des dispositifs thématiques correspondants et font l'objet de projets de délibération distincts soumis également à l'approbation du Conseil Municipal.

Ces crédits spécifiques ne viennent par conséquent qu'en complément des moyens du droit commun pour faciliter la

territorialisation de l'action publique et l'adaptation de l'offre de services aux besoins des personnes confrontées à différentes formes d'exclusion et de discrimination.

Nous aurons dans ce Conseil d'Arrondissement plusieurs rapports sur les différents domaines que je vous ai cités précédemment.

Je me permettais de faire cette petite présentation globale du cadre du contrat de ville. À présent, revenons sur la programmation financière thématique, sur le volet du lien social, de la GSUP et de la participation des habitants.

Au-delà des actions inscrites dans les programmations financières des dispositifs thématiques et dans les conventions cadres récemment renouvelées avec les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance, les crédits spécifiques du contrat de ville permettent également de financer des actions complémentaires d'accompagnement à la mise en œuvre des projets de territoire et notamment ceux permettant :

- d'améliorer la vie quotidienne des habitants dans le cadre de la GSUP
- de renforcer le lien social
- de soutenir le dynamisme de la vie sociale et développer la participation des habitants
- de valoriser les quartiers et leurs habitants
- de favoriser l'insertion sociale des personnes les plus fragiles

Pour le 8<sup>ème</sup>, nous sommes concernés dans ce volet par plusieurs associations dont :

- le centre social Mermoz pour son travail autour de la lutte contre l'isolement des seniors du quartier

- le centre de formation des États-Unis pour le pôle linguistique de proximité
- Unis-Cités Rhône-Alpes pour son programme « Booster ».

Tout cela à hauteur de 52 700 € sur une programmation globale de 236 500 €.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Des demandes de parole sur ce dossier ?

**M. GUILLAND.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai eu souvent l'occasion dans cette enceinte de dénoncer l'opacité de ces contrats de ville anciennement dénommés CUCS, opacité pour plusieurs raisons.

La première, c'est qu'ils sont, comme nous l'a redit votre premier adjoint, coupés en beaucoup de petits morceaux en fonction des associations concernées.

La deuxième parce que nous avons aujourd'hui un premier volet pour l'année 2014 mais que nous en aurons un deuxième voire un troisième. C'est vrai qu'il n'est pas évident du tout de suivre.

On aurait pu rêver qu'avec la mise en place des contrats de ville nouvelle version on retrouve un peu de cohérence et de vision d'ensemble. Je ne vais pas jeter le bébé avec l'eau du bain mais il est vrai qu'aujourd'hui nous sommes un peu assis entre deux chaises, nous ne savons pas bien si la délibération qui nous est soumise n'est qu'une année de plus du CUCS parce qu'on ne sait pas bien où l'on va avec le contrat de ville ou la première année du contrat de ville qui devra être signé à l'été.



C'est la première remarque. Nous sommes vraiment dans un flou artistique dont nous nous demandons s'il n'est pas entretenu volontairement.

Pour corroborer ce que je viens de dire, je vous relirai deux phrases de la délibération qui nous est soumise, une première qui nous fait l'éloge de la loi de février 1994 sur la politique de la ville et qui parle d'un cadre contractuel unique pour le développement urbain, social et économique, ce dont je ne peux que me réjouir, mais qui termine en nous précisant quand même que, pour avoir une vision complète, il faudra rassembler les pièces du puzzle. Je trouve cela dommage. Cette remarque est valable pour les autres rapports du même type qui se rattachent à la politique de la ville, j'en ai compté deux ou trois ce soir.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole ?

Vous connaissez les politiques de la ville avec des financements d'État, de la Région, de l'Europe, du Département, de la Métropole et de la Ville. Comme vous, j'ai aussi quelques difficultés à suivre tous ces financements, mais si on ne finance pas ces quartiers, est-ce pire ou moins ? Je pense que cela va plutôt dans le sens d'améliorer ces quartiers. S'il n'y avait pas d'argent, s'il n'y avait pas cette « manne » pour les associations qui s'impliquent beaucoup sur le terrain, à mon avis, la situation serait pire.

C'est un peu comme le disait M. BOUDOT tout à l'heure : sur l'emploi, si demain toutes les taxes étaient supprimées dans les entreprises, il n'y aurait pas un emploi de plus. Ce qui fait l'emploi en France, c'est le travail. Tant que les entreprises n'ont pas de travail, elles n'embauchent pas. Il peut bien ne plus y avoir de taxes, s'il n'y a pas une demande réelle dans le pays, les entreprises n'embaucheront pas plus. C'est malheureusement la réalité.

**M. GUILLAND.-** En complément de ce que vous venez de dire, je n'ai absolument pas remis en cause ni le but ni l'intérêt d'une telle politique. J'ai juste dit que le flou artistique que je considère aujourd'hui entretenu ne permet pas de voir où nous allons et, chose encore pire aujourd'hui en période de budget contraint, ne permet pas d'évaluer ces politiques. On ne sait plus en fin d'année qui a reçu quoi, pourquoi, comment, à quel moment et dans quel but.

Je pense que la mise en place de la politique de la ville nouvelle version 2014, je vais même dire que c'est une bonne chose, avait cet objectif (c'est celui qui est donné en premier) de lisibilité tant pour le public que pour nous décideurs. Je trouve aujourd'hui que, dans la version qui nous est proposée, cet objectif n'est absolument pas atteint.

Ma lueur d'espoir est de dire que c'est peut-être encore une fois la version 2014 qui s'applique une dernière fois et que, l'année prochaine, on y comprendra quelque chose. Vous avez convenu comme moi que l'on n'y comprenait rien.

**M. LE MAIRE.-** Je n'ai pas dit que l'on n'y comprenait rien mais que ce n'était pas facile à suivre. Vous pouvez savoir tout ce qui est versé par toutes les collectivités. Chaque fois qu'un euro vient du public, vous pouvez le retrouver. Il n'y a qu'une exception, c'est la politique agricole commune, on ne sait pas qui touche, comment c'est distribué, mais cela doit être à mon avis le seul exemple. Comme nous avons très peu d'agriculteurs dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement, nous pourrons continuer.

Je vais mettre ce dossier aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est un vote à la majorité. Je vous remercie.

**7. Adaptation à la baisse de la subvention d'investissement à Grand Lyon Habitat dans le cadre du projet « 8<sup>ème</sup> Art » (opération n°08SE8ART, AP n° 2009-1, programme n° 00005)**

**Mme STEFANI-JACOB.**- Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, pour cette délibération, il faudra prendre la feuille qui vous a été remise ce soir, celle qui était insérée dans le dossier primitif étant erroné.

Par délibération du 23 septembre 2013, vous aviez approuvé l'attribution d'une subvention de 200 000 € à Grand Lyon Habitat dans le cadre du projet « 8<sup>ème</sup> Art » ainsi que la signature d'une convention.

Cette opération s'inscrivait dans la perspective d'une mise en valeur artistique du quartier des États-Unis. Elle consistait à prévoir la mise en place de huit œuvres d'art sur la voie publique ainsi que d'ateliers d'artistes.

Grand Lyon Habitat a finalement décidé de ne pas poursuivre l'ensemble du projet compte tenu de son coût et de sa complexité technique.

Le financement de cette opération s'élevait à l'origine à 3 972 183 € et était assuré par plusieurs partenaires publics et privés. Le financement de la Ville de Lyon était de 200 000 €.

À ce jour, uniquement deux œuvres ont pu être réalisées pour un coût de 765 334 €. Il s'agit de « Kiosk de Karina BISCH » et de « Quatre vitrines pour un patio » de l'artiste Armando TUDELA.

Pour ce qui la concerne, au titre de deux réalisations, la Ville de Lyon avait versé un acompte de 100 000 € en 2013 suivant les modalités précisées dans la convention.

En application de l'article 5 de cette convention, la Ville de Lyon a la possibilité de diminuer le montant de la subvention en cas de non-exécution de celle-ci. Aussi, la participation de la Ville au titre du versement du solde de la subvention n'a plus lieu d'être.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter cette modification.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ?

**M. GUILLAND.-** Monsieur le Maire, je crois que ce soir j'ai décidé de vous ennuyer sur tous les rapports.

**M. LE MAIRE.-** Vous ne m'ennuyez pas.

**M. GUILLAND.-** A titre personnel, je regrette que cette opération « 8<sup>ème</sup> Art » n'aille pas au bout, non pas que je fusse très attaché à celle-ci puisque, décidément, on fait beaucoup d'histoire ce soir, mais je l'avais dit à l'époque du lancement, j'étais très sceptique face à l'ampleur de cette opération d'implantation d'œuvres d'art contemporain dans le quartier des États-Unis.

J'étais très sceptique non pas sur la place de l'art et de la culture dans l'ensemble des quartiers mais sur la perception qu'auraient les habitants du quartier des États-Unis de ces 4 M€ investis à faire des œuvres d'art alors que, bien trop souvent, les reproches qui nous sont faits dans ces secteurs sont l'entretien des logements ou le fonctionnement des ascenseurs.

Il y a eu dans les coûts dépensés une très forte somme de médiation, une personne à plein temps pendant plus d'un an si mes souvenirs sont bons. Le résultat n'a pas été à la hauteur des espérances de chacun et l'incompréhension est restée.

Je suis aujourd'hui tout aussi sceptique sur l'arrêt, toujours pour ce problème d'incompréhension. Après avoir essayé de

faire comprendre aux gens qu'il fallait mettre des œuvres d'art dans le quartier des États-Unis, ce qui n'était pas forcément une mauvaise idée, nous serons obligés de leur expliquer qu'on ne les met plus, et ce sera aussi assez compliqué.

C'est un bel exemple de gâchis d'argent public même si deux œuvres existent et un bel exemple d'attitude politique qui ne peut que creuser le fossé qui existe entre nos concitoyens et la politique.

Pour ces raisons, le groupe s'abstiendra. À titre personnel, je ne participerai pas au vote puisque je suis administrateur de Grand Lyon Habitat.

Pour terminer, sauf erreur de ma part, ce rapport à l'origine prévoyait la mise en place de huit œuvres d'art mais il avait également un deuxième volet qui était beaucoup plus important à mes yeux ou tout aussi important pour notre arrondissement et le quartier des États-Unis, à savoir la mise en place de résidences d'artistes, en particulier l'aménagement du local du bon vigneron pour accueillir le Quatuor Debussy. Sauf erreur de ma part, ce volet de l'opération culturelle des États-Unis est également abandonné et je voulais savoir pourquoi il n'en était pas fait mention.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole ?

Monsieur BOUDOT ?

**M. BOUDOT.**- Monsieur le Maire, je crois que ce projet est à l'image de ce que l'on peut faire de pire en matière culturelle. On a l'habitude avec vous les socialistes, l'ensemble de la gauche. C'est un projet de démesure avec l'argent des autres.

Démesure parce que des fresques à 4 M€, certes financées pour partie par un budget privé mais surtout par de l'argent

public qui vient de l'État par l'intermédiaire de la DRAC, de la Région, de la Métropole, du SYTRAL, de l'Union européenne, tout cela ce sont des impôts qui sont prélevés dans la même poche et celle des Lyonnais.

Je ne suis pas contre l'art et notamment l'art contemporain mais vous avouerez que 4 M€ pour une série de fresques urbaines, c'est beaucoup.

Je crois qu'en période de grave crise économique, comme madame vient de rappeler les chiffres du chômage à Lyon, les contribuables vous attendent sur autre chose, notamment sur l'emploi mais c'est plutôt au niveau national, et surtout la rénovation de leur logement, la sécurité de leurs enfants, l'école et surtout pas sur des fresques à 4 M€.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole ?

C'est une opération portée par Grand Lyon Habitat qui a souhaité se recentrer sur son cœur de métier et qui a arrêté cette opération culturelle, ce que je regrette aussi, ne serait-ce qu'égoïstement parce que si nous avions pu développer toutes ces œuvres sur le 8<sup>ème</sup> arrondissement et que le boulevard des États-Unis était devenu une œuvre culturelle par lui-même, cela aurait été quelque chose d'extraordinaire. À mon avis, cela aurait été très bien pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement parce que, avec la culture, on peut faire comprendre beaucoup plus de choses qu'avec d'autres éléments.

Monsieur BOUDOT, je vous précise que ce ne sont pas des fresques mais des œuvres. Les fresques sont faites depuis longtemps, nous allons vous présenter tout à l'heure un dossier pour leur rénovation mais elles ne sont pas concernées dans ce dossier.

**Mme STEFANI-JACOB.-** Là, nous parlons de subventions qui avaient déjà été approuvées. Pour les autres opérations, il n'y a encore rien à l'heure actuelle, c'est pour cette raison que l'on n'en parle pas.

**M. LE MAIRE.-** Plus d'autres demandes de parole ?

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité. Je vous remercie.

## **8. Programmation financière 2015 du volet culture de la politique de la ville**

**Mme STEFANI-JACOB.-** Je ne vais pas reprendre ce que Christophe COHADE a expliqué tout à l'heure. La programmation 2015 du volet culture s'inscrit toujours dans le même contexte, celui où l'État réduit ses engagements financiers à ce titre. Je le rappelle.

Le développement culturel constitue l'un des principaux axes d'intervention dans la mise en œuvre de la politique de la ville.

Les projets qui vous sont présentés dans le tableau joint à la délibération ont été retenus parce qu'ils contribuent d'une manière significative à :

- la réalisation des projets culturels des territoires prioritaires et en veille active
- des engagements thématiques dont la prise en compte des personnes les plus fragiles, l'expression des diversités culturelles, l'organisation du partage du savoir, le rapport à l'environnement, etc.

Ils sont en adéquation avec les objectifs généraux qui sont :

- la relation et la participation des habitants

- une exigence artistique en relation avec les processus de création
- un partenariat avec l'une des institutions culturelles signataires de la charte de coopération culturelle.

Pour notre arrondissement, cela concerne :

- Pour le quartier Mermoz porté par la MJC Laënnec Mermoz, le festival Acordanse pour 16 000 € et Cocotte-minute pour 7 000 €.

- Pour le quartier Langlet-Santy, par la Maison des Passages, un lieu de conversations et de relation pour fabriquer ce fameux vivre ensemble.

- Pour les États-Unis, une résidence de création/immersion de la Compagnie Et Si C'était Vrai autour de Shakespeare pour 8 000 €.

- Pour Moulin à Vent, le Bloffique Théâtre avec ses histoires à porter pour 2 500 €.

Soit un montant de 38 000 € pour l'arrondissement.

Mesdames et messieurs, si ces dispositions vous conviennent, je vous propose de les adopter.

**M. LE MAIRE.**- Merci.

Des demandes de parole sur ce rapport ?

Monsieur BOUDOT ?

**M. BOUDOT.**- Merci Monsieur le Maire.

Nous nous abstenons sur ce rapport parce que le volet 8<sup>ème</sup> arrondissement est moins pire que l'ensemble du rapport avec 300 000 € si on peut globaliser. « Émancipation des stéréotypes du genre » : on cherche parfois le culturel dans vos délibérations. Avec vous, tout est politique, tout est idéologique. Nous sommes



complètement contre cette habitude socialiste et coûteuse d'engager l'argent des autres pour des projets idéologiques. Il y a une petite perle à la fin mais cela ne concerne pas notre arrondissement : « L'accompagnement artistique de la démolition de la Barre des 130 », c'est extraordinaire ! 30 000 € pour accompagner la démolition d'une barre, c'est fabuleux. Les bras m'en tombent !

Nous nous abstiendrons pour ce volet 8<sup>ème</sup> arrondissement et nous voterons contre en Conseil Municipal.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole ?

J'aime à rappeler quand même que lors de l'exposition universelle de 1889, il y avait eu une pétition sûrement de personnes qui n'étaient pas trop ouvertes à la culture à l'époque pour la démolition de la Tour Eiffel. C'était quelque chose d'affreux, quelque chose d'incompréhensible.

Heureusement que ces pétitionnaires n'ont pas été suivis car le symbole de Paris et aussi un peu de la France, c'est la Tour Eiffel. On peut penser ce que l'on veut de cette tour et pourtant, si on retrouvait le nom des personnes qui ont signé la pétition, cela ferait sourire et parfois frémir.

D'autres demandes de parole ? Monsieur BOUDOT ?

**M. BOUDOT.**- Comparer la Tour Eiffel à la Barre de 130 ! La Tour Eiffel était un investissement pour la première ville du monde en termes de tourisme, on ne peut pas mettre sur un pied d'égalité ces deux réalisations. C'était humoristique peut-être.

**M. LE MAIRE.**- Chacun voit la culture à sa porte.

Nous allons quand même revenir au volet culture de la politique de la ville du 8<sup>ème</sup> arrondissement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité, je vous remercie.

## **9. Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2015 – Approbation de conventions types**

**Mme STEFANI-JACOB.**- Monsieur le Maire, chers collègues, cette année, 91 opérateurs proposent durant tout l'été une programmation riche et variée (concerts, pièces de théâtre, contes et lecture, jeux, cinéma en plein air, initiation et découverte d'activités, bals et fêtes).

L'édition 2015 est structurée autour de projets de proximité très ancrés sur les territoires et également autour de projets dont le rayonnement est à l'échelle de la Ville.

En 2015, les 97 projets présentés dans le tableau joint ont ainsi été retenus pour leur pertinence et leur adéquation avec les orientations et les objectifs de la manifestation « Tout l'monde dehors ! »

Pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement :

- Le 20 juin, le comité des fêtes de Monplaisir, Monplaisir Aventure, la fête de quartier qui avait déjà été votée sur la place Ambroise Courtois.

- Place Latarjet, le festival Acordanse dont nous avons parlé tout à l'heure qui se tiendra les 1<sup>er</sup> et 2 juillet.

- Place du 8 Mai, Les États en Fête organisent le bal du 14 juillet, mais la date indiquée n'est pas bonne, ce sera le 13 juillet parce que nous ne voulons pas faire concurrence à l'Hôtel de Ville où il y aura un feu d'artifice ce soir-là. Nous aurons aussi Guignol sur cette même place.

- Des chansons, concerts jeune public au Clos Layat.

- Les 6 Lear, une série théâtrale adaptée d'une pièce d'Howard Barker qui se tiendra sur tous les arrondissements de Lyon et chez nous dans le jardin de l'institut Lumière.

- Également dans le jardin, « Au royaume de Marianne » qui est un spectacle théâtral sur la question des femmes dans l'espace public par le théâtre du Grabuge.

- Le Latinomix et le tango argentin l'été sur la place Ambroise Courtois.

- Le Poématon, dispositif d'écoute de poèmes qui sera place du 8 Mai.

- Un jeu de pistes « Le voyage du Petit Prince » sur les États-Unis également.

Vous avez la globalité de la programmation.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? Monsieur MORIN ?

**M. MORIN.**- Monsieur le Maire, chers collègues, en tant qu'enseignant, on m'a dit qu'il était bon de répéter les mêmes choses souvent. Ce que je vais vous dire, je l'ai déjà dit lors d'un précédent Conseil. Je suis stupéfait de voir que l'on puisse dire que les 250 manifestations sont entièrement gratuites, je ne comprends pas comment c'est possible matériellement, cela ne peut pas être gratuit même si des commerçants ou des fonds privés y participent, il y a toujours des frais.

Je rappellerai une anecdote, il y a prescription : Johnny Hallyday était venu pour des manifestations de ce genre, bénévolement j'espère mais je n'en suis pas sûr. En revanche, je suis certain que lorsqu'on est allé le chercher pour l'emmener à son hôtel, le Campanile, qui avait été prévu pour cela, il a poussé des cris en disant qu'il ne descendait pas au Campanile, uniquement au Sofitel. Cela a bien coûté quelque chose.

Cela fera beaucoup d'animations, peut-être beaucoup de plaisir pour un certain nombre de personnes, cela troublera aussi

beaucoup la vie des riverains avec les empêchements de circuler, les empêchements de stationner, sans compter les risques d'agression qui peuvent se produire chaque fois qu'il y a des manifestations très importantes.

C'est tout ce que je voulais dire sur ce sujet.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole ?

Madame RABATEL ?

**Mme RABATEL.**- Pour être adjointe au maire de Lyon avec un certain nombre de mes collègues et être de temps en temps d'astreinte, j'ai été d'astreinte sur la fête de la musique, sur le 1<sup>er</sup> janvier, sur le 8 décembre depuis plusieurs années, je peux vous dire qu'à Lyon, ces rassemblements gigantesques ne génèrent quasiment pas de problèmes de sécurité. C'est d'une tranquillité ! Les petites choses ont pu être traitées par les services.

Nous sommes quand même dans une Ville vraiment tranquille et nous n'allons pas non plus nous passer de fêtes et de rassemblements populaires sous prétexte qu'il peut y avoir des agressions. Les agressions n'ont pas lieu que dans les fêtes et les rassemblements populaires qui, par ailleurs, sur Lyon, se passent particulièrement bien par rapport à d'autres villes de France.

Je suis prête à être de nouveau d'astreinte sur des dates qui pourraient sembler difficiles de l'extérieur mais qui sont en fait d'une incroyable tranquillité.

**M. DESBOS.**- Concernant « Tout l'monde dehors ! », c'est la période estivale, 250 manifestations, c'est nécessaire étant donné que cela concerne beaucoup de personnes qui ne partent pas en vacances et il est bien, pour celles qui n'ont pas la chance de s'évader à l'extérieur de Lyon, de bénéficier d'une animation soutenue et de qualité.

Quant au coût, vous n'êtes pas sans savoir qu'énormément de bénévoles participent à ces manifestations et ne génèrent aucun frais.

Rappelons-nous quand même que c'est pour des populations qui ont le droit d'avoir une ville animée en dehors des périodes de tous les jours si je puis dire, pendant les périodes d'été, et qui est absolument nécessaire.

Je constate aussi, à travers vos différentes interventions, que dès que vous entendez le mot « culture », vous êtes un peu hérissés, quand vous entendez le mot « loisir », vous l'êtes aussi un peu. Pour tout vous dire, quand on parle culture, c'est ouvrir un champ de communication, ouvrir une conversation, et je trouve très bénéfique vos interventions, cela nous permet de nous exprimer et de conforter nos points de vue.

La culture me semble nécessaire, c'est la base de la communication et du vivre-ensemble.

**M. LE MAIRE.-** Monsieur LEVY ?

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur MORIN, la vision que vous avez de la ville, la vision que vous avez de la culture, la politique du Front National en matière culturelle dans les villes que vous gérez actuellement, c'est exactement l'inverse que nous voulons pour notre arrondissement.

L'énergie qui a été mise par Mme STEFANI-JACOB ou d'autres pour faire en sorte qu'il y ait des fêtes de quartier sur Monplaisir, les États-Unis, le travail fourni par l'institut Lumière, les activités gratuites, le tango, la fête des États, toutes les animations proposées sont des fêtes de qualité et ce n'est pas parce que c'est gratuit que cela ne doit pas être de qualité.

En effet, des personnes ont moins les moyens d'aller au théâtre et au cinéma, et ce qui est proposé permet aussi de garantir une ouverture culturelle.

On le sait bien, vous préférez contrôler les livres dans les bibliothèques et fichier les enfants dans les écoles, nous proposons de la culture pour tous et nous préférons une véritable ouverture culturelle.

C'est la différence entre vous et nous. Nous voulons une ville ouverte qui vit. Lorsqu'il est organisé des manifestations place Ambroise Courtois, c'est de l'activité, des commerces qui sont pleins, de l'emploi.

Vous voulez une ville qui se meurt, qui se referme, nous combattons ce modèle de société.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole ?

Monsieur BOUDOT ?

**M. BOUDOT.**- Je remercie les intervenants précédents pour leur vision assez ouverte. Tout cela est assez dépassé et daté, il faudrait changer votre logiciel sur le Front National.

Vous pouvez peut-être parler des Chorégies d'Orange supprimées par le Front National, elles ne se sont jamais aussi bien portées. Nous avons une vision culturelle très approfondie et très ouverte, au contraire. On parlera peut-être des écoles de musique dans un moment.

Le problème, c'est que quand vous parlez culture, vous parlez souvent idéologie. Quand vous faites l'émancipation pour le genre, quand vous développez le métissage et le vivre-ensemble, vous rattrapez les conséquences de vos politiques nationales ou même locales.

Ne commencez pas à dire que le Front National est contre la culture, c'est tout à fait faux.

**M. LE MAIRE.-** D'autres demandes de parole ?

**Mme RABATEL.-** J'ai entendu deux fois le mot « genre ». Je rappelle que quand on parle de différences physiques, on parle de sexe, et quand on parle de différences sociales par rapport au salaire et tout un tas de sujets, on parle de différences de genre. C'est tout, il n'y a rien d'extraordinaire derrière ce mot et tous les chercheurs en France et dans le monde utilisent ce terme sans aucun problème.

C'est un terme intéressant pour faire la différence entre les différences physiques et les différences sociales parce que, dans la société dans laquelle nous sommes depuis plusieurs millénaires, des inégalités entre les femmes et les hommes se sont longuement construites.

C'est tout simplement ce que veut dire le genre, il n'y a rien d'horifiant. C'est très classique dans toutes les discussions sur l'égalité femmes/hommes. C'est beaucoup plus utilisé dans le monde qu'en France.

**M. LE MAIRE.-** Il faut se rappeler que la culture est nécessaire à la vie de tous les jours, que c'est aussi un vecteur économique important et que, contrairement à beaucoup d'idées reçues, la culture en France est excédentaire.

Si plus personne ne demande la parole, je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote à la majorité. Je vous remercie.

**10. Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 188 000 euros – Enveloppe « Casino » et « Fonds d'intervention culturelle – FIC », participation financière du Grand Casino de Lyon – Groupe Partouche – à la politique culturelle de la Ville de Lyon – Approbation de conventions**

**Mme STEFANI-JACOB.**- Il s'agit ce soir de voter la convention entre la Ville de Lyon et le casino de Lyon, le Grand Pharaon, pour un montant global de 188 000 €, ce montant servant à soutenir les actions des associations du secteur musique.

Dans ce rapport, nous allons trouver deux associations du 8<sup>ème</sup> arrondissement qui font partie des 15 écoles de musique réparties sur le territoire de la ville. Depuis deux ans, la Ville a choisi de soutenir plus particulièrement ces écoles qui sont organisées au sein du collectif d'écoles de musique qui œuvre aux côtés du conservatoire de Lyon et de la Ville pour permettre l'accès du plus grand nombre à un enseignement musical de qualité.

Il s'agit chez nous de :

- L'École de musique Guy Candeloro que tout le monde connaît très bien ici puisqu'elle participe très souvent à des animations. Il s'agit de les aider à hauteur de 3 000 €.

- L'union musicale Lyon Guillotière pour qui nous proposons 2 500 €. Cette école fait aussi de l'éveil musical également et a créé un ensemble vocal.

Mesdames et messieurs, si ces dispositions vous agréent, je vous propose de les adopter.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? Monsieur BOUDOT ?



**M. BOUDOT.-** Merci Monsieur le Maire. Nous serons bien sûr favorables à ce rapport. Je rappelle que la musique d'ensemble, c'est aussi un vecteur de mieux vivre ensemble comme vous dites. En tout cas, ces écoles de musique sont très importantes, je crois qu'on ne les aide pas assez.

J'ai été président pendant 12 ans d'une école de musique régionale et je peux vous dire que tout ce qui s'y fait est très important.

**M. LE MAIRE.-** Vous jouiez du pipeau ? *(Rires)*

**M. BOUDOT.-** Non, de la trompette !

**M. LE MAIRE.-** D'autres demandes de parole sur ce rapport ? *(Non)*

Je le mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**11. Attribution d'une subvention d'investissement de 9 500 euros au musée urbain Tony Garnier à Lyon 8<sup>ème</sup> pour l'entretien et la restauration des 25 fresques murales - Approbation d'une convention d'application**

**Mme STEFANI-JACOB.-** L'association Musée Urbain Tony Garnier créée en 1992 a, je le rappelle, pour objectif la promotion du musée et de l'œuvre de Tony Garnier dans une dynamique de développement économique, social et culturel du quartier des États-Unis.

Il s'agit aujourd'hui de voter une subvention de 9 500 € qui permettra au musée de maintenir en bon état l'ensemble de fresques avec des opérations telles que le lavage, le nettoyage, la reprise des peintures, les retouches ponctuelles des supports, la

remise en état des textes de présentation et toute autre intervention nécessaire.

Cette attribution de subvention d'investissement de 9 500 € cette année fait l'objet d'une convention d'application financière à la convention d'application du mois de mars 2008.

Évidemment, compte tenu de l'intérêt de maintenir ce patrimoine en bon état de présentation, les fresques attirant chaque année plusieurs milliers de visiteurs dans la cité Tony Garnier, je vous propose d'approuver ce rapport.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur GUILLAND ?

**M. GUILLAND.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il est dommage que ce rapport intervienne si loin après celui de « 8<sup>ème</sup> Art » parce que je pense qu'ils sont intimement liés, tant par leur zone géographique que par le sujet culturel.

À l'époque de « 8<sup>ème</sup> Art », nous nous étions interrogés dans cette assemblée sur l'opportunité d'initier une nouvelle opération alors que nous savions déjà que le musée urbain Tony Garnier avait d'énormes difficultés –je pense que ce n'est un secret pour personne– à faire vivre et rayonner, au-delà du quartier et de l'arrondissement de la Ville de Lyon et bien plus encore, le patrimoine que constituent la cité Tony Garnier, patrimoine architectural, et ces 25 fresques qui sont une collection unique au monde de concentration de fresques murales.

Voici quelques années, quand nous avons mis en œuvre et approuvé cette subvention pour l'entretien courant des fresques, c'était je crois vraiment le minimum. On sait aujourd'hui que cette subvention d'entretien courant ne suffit pas et que le musée

urbain Tony Garnier devra, dans les mois qui viennent, engager une rénovation lourde de l'ensemble des fresques en roulement puisqu'on ne va pas rénover les 25 en une fois.

J'ose espérer que la Ville de Lyon qui vient de récupérer 100 000 € de subvention sur « 8<sup>ème</sup> Art » saura les mettre sous le coude et aider le musée urbain Tony Garnier et Grand Lyon Habitat à maintenir ce patrimoine et à le faire rayonner bien au-delà des frontières de notre arrondissement. Je pense que c'est l'une des grosses fiertés avec l'institut Lumière et la maison de la danse de notre arrondissement et peut-être l'une des fiertés la moins mise en avant. C'est dommage parce que c'est un quartier populaire qui mérite d'être connu sur un plan international.

**M. LE MAIRE.**- D'autres demandes de parole ? (*Non*)

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**12. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 063 448 euros – Opération : réhabilitation de 42 logements situés 81-85 rue Maryse Bastié à Lyon 8<sup>ème</sup>**

**Mme SAKER.**- Monsieur le Maire, chers collègues, afin de réaliser la réhabilitation de 42 relogements situés au 81-85 rue Maryse Bastié, la société HLM Alliade Habitat a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 2 063 448 €. En contrepartie de la garantie d'emprunt, la société Alliade Habitat s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de cette garantie.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de bien vouloir les adopter.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**13. Lyon 1<sup>er</sup>, 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> – Approbation de 5 conventions d'occupation temporaire à titre gratuit consenties par la Ville de Lyon au profit du Centre communal d'action sociale de la Ville de Lyon (CCAS), pour les biens immobiliers destinés à accueillir les antennes de solidarité de Lyon sises 2 bis rue Terme à Lyon 1<sup>er</sup> (EI 01 055), 60 rue de Sèze à Lyon 6<sup>ème</sup> (EI 06 015), 15 avenue Jean Mermoz à Lyon 8<sup>ème</sup> (EI 08 251), 11 rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9<sup>ème</sup> (EI 09 037) et le restaurant social sis 19 rue Étienne Dolet à Lyon 3<sup>ème</sup> (EI 03 028)**

**Mme SAKER.**- Monsieur le Maire, chers collègues, dans le but de respecter l'autonomie du CCAS et dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, la Ville de Lyon a autorisé, dans le cadre de conventions d'occupation temporaire, la mise à disposition à titre gratuit de plusieurs locaux.

Ces conventions arrivent à échéance fin mai 2015. Le CCAS a sollicité leur renouvellement par la Ville de Lyon. Ces nouvelles mises à disposition pour une durée de 6 années se font dans le cadre de 5 conventions d'occupation à titre gratuit correspondant à 5 arrondissements.

Pour le 8<sup>ème</sup>, nous sommes concernés par le CCAS qui est situé au 15 avenue Jean Mermoz.

Si ce rapport recueille votre agrément, je vous remercie également de bien vouloir l'adopter.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole sur ces conventions ? (*Non*)

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**14. Attribution d'une subvention de 7 000 euros à l'association « Les Petits Frères des Pauvres » sise 2 rue Saint-Gervais à Lyon 8<sup>ème</sup>, dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales**

**Mme SAKER.**- Monsieur le Maire, chers collègues, l'association Les Petits Frères des Pauvres a une antenne lyonnaise située 2 rue Saint-Gervais, sur notre arrondissement.

Elle porte une mission d'action civique afin de prospecter pour rechercher des bénévoles, les intégrer et les former et qu'ils contribuent à agir ensemble et à développer la dimension fraternelle de notre société.

Le projet « Tous Lyonnais, tous solidaires / Testez l'engagement bénévole » présenté par l'antenne lyonnaise s'inscrit pleinement dans cette action civique.

C'est ainsi que du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2015, les associations mobilisant des bénévoles se proposent d'organiser sur le territoire de la Métropole de Lyon une manifestation de promotion du bénévolat à travers cette opération « Tous Lyonnais, tous solidaires ».

Ce projet donnera aux habitants l'occasion de découvrir le bénévolat de proximité sous toutes ses formes auprès des acteurs associatifs lyonnais. Il mobilisera les bénévoles des associations pour qu'ils les accueillent dans le cadre de temps de découverte par cette action dans une logique de porte ouverte.

Aussi, je vous propose de donner votre accord en allouant une subvention de 7 000 € pour la réalisation de ce projet. Je vous en remercie.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole sur cette subvention aux Petits Frère des Pauvres ? (*Non*)

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**15. Lyon 8<sup>ème</sup> – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association « Les Restaurants du Cœur » de locaux sis 56-58 cours Albert Thomas à Lyon 8<sup>ème</sup> – E18255**

**Mme SAKER.**- Monsieur le Maire, chers collègues, je vous rappelle que l'objectif de l'association « Les Restos du Cœur - Les Relais du cœur du Rhône » est de lutter contre la pauvreté et l'exclusion, d'apporter assistance aux personnes en difficulté au niveau du département du Rhône, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées et, d'une manière générale, par toute action d'insertion dans la vie sociale et l'activité économique.

La Ville de Lyon apporte son soutien à toute action de cette association en mettant à disposition des locaux situés au 56-58 cours Albert Thomas dont elle est propriétaire et relevant de son domaine privé.

Afin de remettre à jour les termes de cette convention, les parties sont convenues d'établir une nouvelle convention d'occupation du domaine privé communal à titre gratuit d'une durée de trois années à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015. Cette nouvelle convention annule et remplace la convention du 10 avril 1997.

Si ce rapport recueille votre agrément, je vous remercie de l'adopter.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? *(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

**16. Attribution d'une subvention d'équipement de 5 000 euros à l'association « Lyon Sprint Évolution » opération 600465712**

**M. MATARFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, le 8<sup>ème</sup> arrondissement et l'office des sports du 8<sup>ème</sup> par déclinaison ont l'honneur d'accueillir depuis fin 2013 le club Lyon Sprint Évolution qui était basé auparavant dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement.

J'emploie les termes de plaisir et d'honneur car ce club qui ne fait pas beaucoup de bruit a basé sa politique sportive sur la formation et truste chaque année de nombreux titres et places d'honneur, que ce soit sur la piste dans le vélodrome Georges Prévéral du parc de la Tête d'Or ou sur la route.

Ce club classé dans la catégorie élite amateur compte 92 licenciés dont 49 jeunes de moins de 18 ans. De surcroît, Lyon Sprint Évolution fait briller Lyon et le 8<sup>ème</sup> au niveau international car cette association participe chaque année au tour de Bilbao qui a lieu des 25 au 27 juillet. Cette épreuve très prisée au niveau cycliste est composée de sélections régionales et la Ville de Lyon est représentée par le club qui n'est pas une sélection régionale mais simplement un club de la municipalité de Lyon.

Pour revenir à notre délibération, le club se caractérise en liant le haut niveau à la proximité et en mettant à disposition de

ses adhérents qui n'auraient pas les moyens d'acquérir le matériel de compétition adéquat des vélos, roues et autre matériel.

L'association souhaitant renouveler son parc pour un montant total de 15 113 €, je vous remercie de bien vouloir valider l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 5 000 €.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? Monsieur BOUDOT ?

**M. BOUDOT.-** Nous serons bien sûr favorables à ce rapport mais puisqu'on parle sport, Monsieur MATARFI, je voudrais saluer la participation du Pr MORIN à l'Urban Trail à Lyon voici 15 jours. Je crois que c'est l'assemblée où l'on peut aussi dire les choses et féliciter notre collègue.

**M. LE MAIRE.-** Félicitations de la part de l'ensemble du Conseil d'Arrondissement !

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

#### **17. Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité**

**M. MATARFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, il s'agit de la deuxième des trois dotations aux Lions du Sport qui sont les subventions dites de proximité.

Pour cette deuxième dotation, deux associations ont été retenues :

- Le secteur bouliste rive gauche de Lyon pour l'organisation les 29 et 30 août du grand prix bouliste de la mairie du 8<sup>ème</sup> dont ce sera la 5<sup>ème</sup> édition sur le Clos bouliste du Grand Trou et



1 000 € pour l'office des sports du 8<sup>ème</sup>, l'Offisa 8, qui est une association qui ne bénéficie pas d'une subvention de fonctionnement.

À ce titre, j'indique que mon collègue Stéphane GUILLAND et moi-même ne pourrons pas prendre part au vote car nous sommes administrateurs de cette association.

Je vous remercie par avance de valider ces subventions.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité moins la non-participation au vote de M. MATARFI et de M. GUILLAND.

**18. Rénovation de terrains de football avec aménagement de gazon synthétique et de leurs abords, au Stade Grégory Coupet 106 rue Philippe de Lassalle à Lyon 4<sup>ème</sup> (opération 04038002) et au stade Pierre Bavozet 104 avenue Général Frère à Lyon 8<sup>ème</sup> (opération 08039519) et rénovation des douches à la piscine Garibaldi 221 rue Garibaldi à Lyon 3<sup>ème</sup> (opération 03037578) – Vote de l'AP 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » - Programme 20004 Sport et lancement des opérations**

**M. MATARFI.-** Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, la délibération qui vous est présentée nous concerne pour le stade Pierre Bavozet. Je tiens à dissiper toute confusion, c'est une opération qui n'a rien à voir avec la PPI que nous attendons dans les jours qui viennent.

Il s'agit d'une opération qui, dans le cadre de l'organisation de l'Euro 2016, permettra de dégager des montants que

l'Union des associations européennes de football (UEFA) reversera aux villes qui organiseront l'Euro 2016.

C'est un peu ce que nous avons eu après la coupe du monde 1998 avec les fonds Sastre, Fernand SASTRE étant le président de la Fédération française de football de 1974 à 1984. Les fonds Sastre étaient des budgets dégagés des bénéfices liés à l'organisation de la coupe du monde 1998 qui ont permis aux communes participant à cette coupe du monde de valoriser le football amateur et d'installer des stades et autres structures à cet effet.

Je tiens à préciser que, depuis 2001 et l'arrivée de Gérard COLLOMB aux destinées de la Ville de Lyon, la conservation du patrimoine sportif lyonnais est l'un des axes forts de la politique sportive initiée par Thierry BRAILLART et continuée par Yann CUCHERAT.

Je ne reviendrai pas sur les fonds Sastre. C'est une convention « dite de l'héritage » entre les villes organisatrices et l'UEFA, qui prévoit un soutien de l'UEFA à hauteur de 2 M€ qui seront versés en deux fois, 1 M€ en 2015 et 1 M€ en 2016, au bénéfice de la Ville de Lyon.

La rénovation qui nous concerne, impactées par cet héritage de l'Euro 2016, est celle du stade Pierre Bavozet sur lequel évolue le club Étoile Sportive de la Trinité, club cher au Président Gérard GIUDICE qui fait un excellent travail sur le site comme tout le monde autour de cette table peut le savoir.

Ce stade a bénéficié d'un premier revêtement synthétique en septembre 2004, il est donc très utilisé et très usé. Il est ainsi prioritaire dans les rénovations à venir.

Sur les 2 M€ consacrés par l'UEFA à la Ville de Lyon, 530 000 € seront imputés pour la rénovation de cette surface

synthétique du stade Pierre Bavozet que je vous remercie par avance de bien vouloir valider.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*)

On a bien fait de soutenir la création du Grand Stade, cela nous a permis de toucher de l'argent de la fédération pour pouvoir rénover le stade Pierre Bavozet. Quel clin d'oeil !

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie doublement.

#### **19. Programmation financière 2015 au titre du projet éducatif de territoire (volet extrascolaire)**

**M. LEVY.-** Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport qui vous est proposé aujourd'hui concerne le volet extrascolaire du projet éducatif de territoire.

Comme vous le savez, il existe trois temps dans le temps de l'enfant : le temps périscolaire, le temps scolaire et le temps extrascolaire qui est essentiellement pendant les vacances et des périodes longues.

Le projet éducatif de territoire que nous avons déjà approuvé en Conseil d'Arrondissement valorise quatre grands axes qui sont :

- le droit à l'éducation pour chacun
- l'équité et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'inégalité territoriale
- la coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs respectueuse en valorisant la place des parents

- la cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant

Pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement, nous sommes concernés par les actions suivantes :

- Sport dans la Ville
- EbulliScience
- le centre social des États-Unis
- la MJC Monplaisir
- l'ACEPP
- Action Basket Citoyen
- Arts et développement Rhône
- le Ludopôle
- le comité du Rhône handisport

Le tout pour un montant proposé de 56 300 € au titre du contrat de ville et un coût global de 74 910 €.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? *(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est la majorité, je vous remercie.

## **20. Programmation 2015 au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance – Attribution de subventions à différentes associations**

**M. LE MAIRE.-** Monsieur COHADE, en remplacement de M. PEREZ retenu par ailleurs ?

**M. COHADE.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, pour mémoire, par délibération du Conseil

Municipal du 26 mai 2008, la Ville s'est dotée d'un conseil local de la sécurité et de la prévention de la délinquance dont l'objectif est d'assurer la complémentarité entre la prévention, la répression et la solidarité en s'appuyant notamment sur un réseau de partenaires principalement issus de la politique de la ville.

Le CLSPD constitue l'organe partenarial de pilotage et de concertation pour la mise en œuvre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance signée le 10 décembre 2014.

La stratégie territoriale qui se substitue à l'ancien contrat local de sécurité constitue le programme de travail du CLSPD pour 3 ans (2014-2017). Elle poursuit deux objectifs essentiels :

- l'amélioration durable de la sécurité et de la tranquillité publiques au quotidien des habitants
- la prise en compte et l'accompagnement individualisé des publics en difficulté qu'ils soient auteurs ou victimes

Par ailleurs, la création des zones de sécurité prioritaires sur le secteur du 8<sup>ème</sup> arrondissement (quartiers Langlet-Santy, Mermoz et partie sud du quartier des États-Unis) vient compléter et renforcer ces actions partenariales mises en œuvre en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Cette stratégie territoriale constitue le volet sécurité/prévention de la convention locale de Lyon du contrat de ville en cours d'élaboration, elle s'inscrit à la fois dans le cadre de la stratégie territoriale, des ZSP et du contrat de ville, de la programmation du CLSPD au titre de l'année 2015, et s'articule autour des thèmes prioritaires suivants :

- La prévention du passage à l'acte délictueux des jeunes de 12/25 ans

- La prévention de la récidive
- Les actions de prévention en milieu scolaire
- La médiation sociale et citoyenne
- L'aide aux victimes, notamment les violences faites aux femmes
- La justice de proximité et l'accès au droit

Je vous propose, dans ce cadre, de soutenir différentes associations qui œuvrent globalement sur l'ensemble de la Ville. C'est pourquoi je vous remercie d'adopter ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Vote à la majorité, je vous remercie.

## **21. Programmation financière 2015 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens partagés**

**Mme BACHA-HIMEUR.-** Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, les associations de jardins partagés ont pour objectif de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives.

Elles contribuent, par ailleurs, à la sauvegarde de la biodiversité des plantes cultivées, fruits, légumes, fleurs.

Dans cette optique, des associations de quartier se sont créées pour répondre à l'enjeu social, écologique et esthétique de ces jardins. La Ville de Lyon a choisi d'investir aux côtés des associations porteuses de telles initiatives s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

L'animation de jardins partagés est également un vecteur de cohésion sociale dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

Concernant notre arrondissement, il s'agit du jardin collectif du Pré Sensé, avenue Francis Pressensé, 900 € pour l'animation du jardin, l'organisation d'événements conviviaux, avec pour objectif de mieux vivre au jardin dans un esprit de solidarité et de partage.

C'est également 800 € pour Rézo 1901 situé route de Vienne, « Les arômes du 8<sup>ème</sup> », au sein du quartier Grand Trou pour la création d'un jardin partagé, l'organisation d'ateliers cuisine avec des restaurateurs, la création d'une bibliothèque de rue.

Comme l'an passé, 10 000 € pour la régie de quartier Euréqua : animation de jardin partagé du Pré Santy, mise en place d'ateliers et coordination par une salariée des jardins partagés et jardinière pédagogique sur le quartier de Langlet-Santy, 10 000 € consentis dans le cadre de la politique de la ville.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous suggère de voter ce rapport.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Des demandes de parole ?

Monsieur MORIN ?

**M. MORIN.**- Simple remarque d'organisation : ce sujet a déjà été abordé au n° 2 de l'ordre du jour dans le rapport 42-466. Je ne sais pas si c'était bien sa place d'y revenir.

Je déplore toujours l'interdiction que des chiens pénètrent dans le jardin, en particulier pour les personnes âgées qui, vous le savez tous, n'ont comme compagnon fidèle parfois que leur chien. Ceci ne nous empêchera pas de voter pour ce rapport.

**M. LE MAIRE.-** Les chiens ne sont pas interdits dans tous les jardins. Je ne souhaite pas qu'il y ait de chiens dans les squares où il y a des jeux pour enfants. Je crois que c'est la moindre des choses. Les chiens sont des compagnons, surtout pour des personnes âgées, et je n'ai absolument rien contre les chiens.

Sur la mairie du 8<sup>ème</sup> arrondissement, nous avons un square à côté où les chiens sont interdits parce que nous avons des jeux pour enfants. Ce n'est pas très agréable de retrouver des traces de chiens dans un square. En revanche, d'autres espaces verts autour de la mairie ne sont pas interdits pour ceux qui veulent promener leur chien.

D'autres demandes de parole sur ce dossier ? *(Non)*

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

## **22. Programmation financière 2015 au titre du volet santé du contrat de ville**

**Mme RUNEL.-** Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, la santé des Lyonnais est un enjeu majeur pour notre majorité et tout particulièrement dans notre arrondissement comme l'a rappelé Monsieur le Maire lorsque j'ai été élue adjointe de cet arrondissement, déléguée à la santé.

Cette politique de santé, plus particulièrement de solidarité envers les plus démunis, s'inscrit dans les objectifs généraux du contrat local de santé 2015-2019, avec pour enjeu principal la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, et plus précisément pour les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.



La Ville de Lyon poursuit sa politique santé en lien avec les orientations définies par l'Agence régionale de santé notamment dans ces quartiers et en direction des personnes en situation très précaire.

C'est dans cette dimension partenariale que se poursuit la démarche des Ateliers Santé Ville avec les habitants et les acteurs de la santé.

Ce travail de proximité, impulsé par les deux coordinatrices de santé avec qui nous travaillons désormais en étroite collaboration et dont je salue le travail et l'implication aujourd'hui, est conduit dans plusieurs quartiers que l'on appelle politique de la ville et, nous concernant, sur les États-Unis et Mermoz.

Les Ateliers Santé Ville permettent de réaliser des actions concertées dans le domaine de la santé et de favoriser la mobilisation et la participation des citoyens.

Ainsi, dans cette année de transition entre le contrat urbain de cohésion sociale et le nouveau contrat de ville, n'en déplaie à certains, plusieurs actions ont pu être retenues et se déclinent autour de deux grands axes :

- La prévention et l'éducation à la santé avec plus particulièrement des actions autour de la promotion de la santé physique (lutter contre l'obésité ou le diabète), lutter contre l'isolement des personnes âgées et améliorer l'accès au dépistage organisé des cancers.

- L'accès aux droits de santé et aux soins : améliorer l'accès aux droits et aux soins des publics très vulnérables, améliorer l'accès aux dispositifs de permanence des soins ambulatoires.

Ce sont des actions déjà engagées dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement.

Dans le rapport qui vous est présenté, vous avez pu prendre connaissance de l'ensemble des actions subventionnées et des quartiers afférents à cette politique. Aussi, je vous demande, si ces dispositions vous agréent, de bien vouloir y donner un avis favorable.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.-** Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

### **23. Questions diverses**

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous des questions diverses ?

Monsieur MATARFI ?

**M. MATARFI.-** Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues, mesdames et messieurs, ce n'est pas une question diverse mais une annonce que complétera certainement ma collègue Sylvie STEFANI-JACOB. Cela fera plaisir à M. BOUDOT, cela parlera de culture et de sport.

Nous avons initié un projet d'installation de boîtes à lire dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement qui permettra, comme le disait mon collègue LEVY, de permettre à tous les jeunes d'accéder à la lecture.

Beaucoup de jeunes font du sport et ne vont pas dans les médiathèques ou les bibliothèques et, par le biais de l'installation de boîtes à lire à proximité des structures sportives, on permettra l'accès à la culture pour tout le monde et pour des jeunes sportifs qui

n'ont pas toujours les moyens ou le temps d'aller dans des bibliothèques et des médiathèques.

Cette opération ne coûtera rien à la Ville puisque c'est la fondation Decitre qui nous a sollicités. Monsieur BOUDOT, vous voyez que nous ne sommes pas toujours les rois du fiasco en termes de culture et de gaspillage puisque, cette fois, c'est une opération qui n'engendrera aucun coût pour la Ville de Lyon.

Merci.

**Mme STEFANI-JACOB.-** Pour ceux qui ne sont pas passés par l'atrium de la mairie, nous avons ce soir inauguré l'exposition sur les roses qui durera un mois. Je ne sais pas s'il reste encore du monde en bas et s'il reste peut-être du gâteau mais on peut toujours passer voir s'il en reste un morceau que vous pourrez déguster. Merci.

**M. LE MAIRE.-** Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

*(La séance est levée à 20 heures 45).*